



Zoom sur l'information extra-financière

le 21 janvier 2021



Zoom sur l'information
extra-financière

INTERVENANTS

Christelle CURT-COGNAC

Spécialiste de la gestion d'actifs et de
l'Investissement Socialement Responsable
Actuaire I.A.

Catherine SOULARD

Spécialiste Développement Durable
Actuaire I.A.

Ines MANAI

Actuaire I.A., consultante spécialiste en
Assurance Vie et Finance



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET LES CRITÈRES E.S.G.

Environnement

Exemples de thèmes

- Changement climatique
- Épuisement des ressources
- Déchets
- Pollution
- Déforestation

Social

Exemples de thèmes

- Droits de l'Homme
- Esclavage moderne
- Travail des enfants
- Conditions de travail
- Relations avec les salariés

Gouvernance

Exemples de thèmes

- Corruption
- Rémunération des dirigeants
- Diversité et structure du conseil d'administration
- Lobbying et financement des partis politiques
- Stratégie fiscale

D'après les PRI, l'investissement responsable est une stratégie et une pratique visant à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif. Elle complète l'analyse financière traditionnelle et les techniques de constitution de portefeuille.

Source: PRI



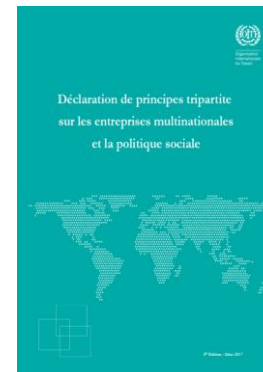
UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

Quelques références *

La Commission Européenne rappelle (*) le corpus normatif qui encadre la RSE :

Pour les entreprises qui, en matière de RSE, visent une approche formelle, notamment les grandes entreprises, des principes et des orientations reconnus internationalement donnent des indications qui font autorité, en particulier :

- Principes directeurs de l'OCDE (à l'intention des entreprises multinationales)
- Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)
- Norme d'orientation sur la responsabilité sociale ISO 26000
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



(*) Communication sur la RSE de 2011 (COM/2011/0681 final)

Institut



4, rue Chauveau-Lagarde – 75008 Paris – tél. 01 44 51 72 72
www.institutdesactuares.com



UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

Un cadre international

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Entrés en vigueur au 01/01/2016, les ODD appellent explicitement les **entreprises du secteur privé** à contribuer à résoudre les défis du DD.

COP21 - L'accord de Paris (2015)

Entré en vigueur le 04/11/2016, l'Accord de Paris fixe la limite de la hausse globale à « **bien moins de 2°C** » d'ici 2100 et enjoint les Etats à poursuivre les efforts en direction des +1,5°C.





UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

Des initiatives internationales ... *

Principles for Responsible Investment (UN PRI)



Lancés en 2006 par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du programme des Nations Unies et le Pacte Mondial de l'ONU.

Initiative Science Based Targets (SBTI)

Lancée en 2015 et issue d'un partenariat entre le Global Compact, WWF, le Climate Disclosure Project (CDP) et le World Resource Institute ; vise à accompagner les entreprises dans la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES.



Principles for Sustainable Insurance (UNEP FI'S PSI)

Lancés en juin 2012 pour la conférence Rio+20 avec l'appui du secrétaire général des Nations Unies et de plusieurs dirigeants d'assurance.



Task force on Climate related Financial Disclosures (TCFD)

Groupe de travail lancé fin 2015 lors de la COP 21 par le Conseil de stabilité financière du G20. Il a pour but de mettre en avant la transparence financière liée aux risques climat.





UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

... dont certaines orientées reporting

Global Reporting Initiative (GRI)



Lancée par une ONG américaine en 1997, initiative internationale à laquelle participent des entreprises, ONG, cabinets de consultants, universités pour élaborer et diffuser des **lignes directrices** pour la production de rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services.

En France, c'est l'ORSE qui travaille sur la mise en œuvre du référentiel.

International Integrated Reporting Council (IIRC)



Association internationale créée en 2010 qui rassemble des entreprises pilotes, des investisseurs, des promoteurs de normes de reporting et les grands cabinets d'audit. Elle promeut le **reporting intégré** qui se base sur 6 différents types de capitaux.

Sustainability Accounting Standard Board (SASB)



ONG créée en 2011 dont l'objet est de fixer des **normes** en matière de rapports financiers qui a établi des standards sectoriels.



UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

Des initiatives du côté des fédérations ou regroupements professionnels, quelques exemples :

FFA

Des chartes, guides et études :

- Finance : baromètre ESG, rapport « Assurance et Finance », évaluation du risque climat dans les portefeuilles, stratégie charbon
- Reporting : guide art. 173, DPEF, empreinte carbone
- Offre UC responsables, vertes et solidaires en Assurance Vie
- Etude risque climatique horizon 2040, livre blanc prévention contre les aléas naturels, lutte contre le changement climatique



Mutualité française

Lancement en novembre 2020 du 1^{er} fonds d'investissement social et environnemental dédié à la santé et au médico-social.



Fédération bancaire française

Document de référence « Banque et climat » sur les actions des banques françaises en faveur du climat.



Lancement en octobre 2020 de l'Observatoire de la finance durable, 1^{er} outil de suivi de la transformation des acteurs de la Place de Paris vers une neutralité carbone à l'horizon 2050.



Zoom sur l'information
extra-financière

UN ENVIRONNEMENT VASTE ET DES OBJECTIFS MULTIPLES

Des Labels de certification publics ou privés, quelques exemples :

Labels RSE



Labels sectoriels privés

Label « Assurance citoyenne »

Label « Positive Assurance »

Labels Finance



Label public soutenu par le Ministère
de l'Economie et des Finances



Label public soutenu par
le Ministère de la
Transition écologique et
solidaire

Fonds solidaires basés sur des
titres émis par des entreprises
agréées ESUS



Label de l'association
Finansol qui atteste du
caractère solidaire



RÉGLEMENTATION : LA FRANCE , PRÉCURSEUR DANS LA FINANCE DURABLE *

Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) (article 116)

- Obligation pour les sociétés cotées de **diffuser des informations sur les conséquences sociales et environnementales** de leur activité

Loi de transition énergétique pour la croissance verte - article 173 du 17/08/2015

- Concerne les investisseurs institutionnels
- Communication des informations sur les **modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères ESG** et sur les **moyens mis en œuvre** pour contribuer à la **transition énergétique et écologique**
- **Comply or explain**

2010

2001

2015

Loi Grenelle 2 (2010) et décret d'application du 24/04/2012

- Développer le droit à l'information environnementale
- Obligation de présenter un bilan social et environnemental étendue à toutes les entreprises de plus de 500 salariés
- **Comply or Explain**



EN QUÊTE D'UNE HARMONISATION EUROPÉENNE

Directive 2014/95/UE et du Conseil du 22/10/2014 – Non-Financial Reporting Disclosure (NFRD)

- Concerne la **publication d'informations non financières** et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes : Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
- Transposée en droit français en 2017

Communication du plan d'action finance durable de la Commission européenne (08/03/2018)

- Permettre au système financier de jouer un rôle clé dans la **transition vers une économie bas carbone et résiliente**
- Il est proposé au secteur financier de **financer l'adaptation nécessaire pour l'énergie, les transports et autres infrastructures.**

2017

2014

2018

Communication de la Commission européenne – Lignes directrices sur l'information non financière (2017/C 2015/01)



DES RÈGLEMENTS EUROPÉENS STRUCTURANTS



Règlement *Disclosures* ou SFRD

Ce texte s'applique à compter du 10/03/2021.

Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Exigence de **transparence** au niveau des **entités** et dans la **communication sur les produits** : site internet, documentation contractuelle, reporting régulier

Obligations spécifiques pour les produits « durables »

Règlement Benchmark

Modifie le règlement (UE) 2016/1011

Publication d'informations en matière de durabilité pour les indices de référence,

Création de deux nouveaux indices bas carbone européens :

- « **Indice Transition Climatique** »,
- « **Indice Accord de Paris** ».

Règlement Taxonomie

Modifie le règlement (UE) 2019/2088

Favoriser les investissements dans des activités durables

Définit ce qu'est **une activité économique durable** sur le plan environnemental.

Six objectifs environnementaux : permet à une activité économique de se déclarer durable si elle contribue à au moins l'un de ces objectifs sans nuire de manière significative à aucun des autres.



FRANCE : DES RÈGLEMENTATIONS EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

Loi Pacte (22/05/2019)

- Article 72 de la loi Pacte : modification de l'art. L131-1-2 du Code des assurances
Les contrats multi-supports doivent faire référence, depuis le 01/01/2020, à au moins une UC adossée à :
- un [fonds solidaire](#);
 - une UC adossée à un fonds bénéficiant d'un [label ISR](#) reconnu par l'Etat;
 - ou une UC adossée à un fonds bénéficiant du [label Greenfin](#);
- et à ces 3 types d'UC à compter du 01/01/2022.
- [Renforcement de l'information aux épargnants](#) sur le caractère responsable, vert ou solidaire des placements des épargnants

Loi énergie climat - Article 29 (08/11/2019)

- Objectif : engager l'économie française dans sa transition vers la neutralité carbone à horizon 2050
- Prévoit l'adaptation du dispositif national de [reporting ESG](#) avec les obligations européennes
- Obligation de donner des [informations sur les risques associés au changement climatique](#) ainsi que sur les [risques liés à la biodiversité](#) et de mettre à disposition des souscripteurs et du public un document retraçant leur politique



RÈGLEMENTATIONS : UNE APPLICATION PROGRESSIVE



« Disclosures » (ou SFRD) – règlement (UE) 2019/2088 et du Conseil du 27/11/2019

Taxonomie – règlement (UE) 2020/852 et du Conseil du 18/06/2020

→ Complétés par des [textes d'application \(fin 2020, juin 2021 et fin décembre 2021 en fonction des sujets\)](#)

La directive NFRD est en cours de révision.

→ Un 1^{er} texte de la Directive révisée (ou règlement) pourrait sortir [début 2021](#). Le travail préparatoire à la normalisation de l'information ESG a été lancé en septembre 2020 avec une Taskforce dédiée au sein de l'EFRAG

Une réflexion a été initiée pour développer le devoir de vigilance au niveau européen.



Loi énergie climat (article 29)

→ [décret d'application à paraître début 2021, avec une mise en application le 10 mars 2021](#)



LE GREEN DEAL EUROPÉEN



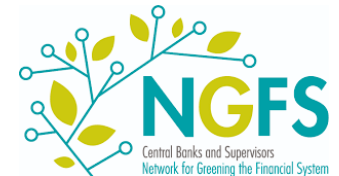
Green Deal de la Commission européenne (11/12/2019)

- Le plan consiste à [revoir chaque loi existante sur ses mérites climatiques](#) et à introduire de nouvelles directives sur l'économie circulaire, la rénovation des bâtiments, la biodiversité, l'agriculture et l'innovation.
- Il se place dans un [objectif d'émission nette de GES nulle en 2050](#)
- 14/01/2020 : plan d'investissement du Pacte vert pour l'Europe
- Dotation d'un « [fonds de transition juste](#) » à hauteur de [40 milliards d'euros](#) de subventions destiné à aider les Etats de l'Union plus dépendants aux énergies fossiles à accélérer leur transition énergétique



DES RÉGULATEURS QUI S'ADAPTENT

Création du réseau de banques centrales et de superviseurs pour l'écologisation du système financier (NGFS – Network for Greening the Financial System)



- A l'occasion du « One Planet Summit » organisé à Paris en **décembre 2017**
- 42 membres et 8 observateurs, représentant 5 continents
- L'objectif du Réseau est de contribuer au renforcement de la réponse mondiale requise pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris et de **renforcer le rôle du système financier** dans la gestion des risques et la mobilisation de capitaux pour des investissements verts et bas carbone dans le contexte plus large du développement écologiquement durable.
- Publication du **1^{er} rapport de la NGFS le 17/04/2019**. Il recommande aux banques centrales et superviseurs d'intégrer les risques climats.

Recommandations de l'EIOPA (avril, septembre 2019)

- Intégrer des **scénarios climatiques dans l'ORSA**
- Revoir le **module catastrophes naturelles** de la formule standard
- Intégrer le risque climat dans la **gouvernance et les fonctions de gestion des risques et actuarielle**
- Intégrer les **risques liés à la durabilité** dans le principe de la personne prudente
- Prendre en compte les impacts du changement climatique dans les **activités de souscription**
- Et des consultations qui se poursuivent



Création d'un dispositif de suivi et d'évaluation commun AMF, ACPR (juillet 2019)



- Dispositif de suivi et d'évaluation indépendante des engagements climatiques pris par les entités de la place financière de Paris.
- Création de **2 commissions « climat et finance durable »**
- **Exercice pilote Climat (juin à décembre 2020)**



VERS UNE NORMALISATION DE L'INFORMATION EXTRA FINANCIÈRE

Rapport de Cambourg sur les informations extra-financières (mai 2019)

- Rapport établi par P. de Cambourg, président de l'ANC, présenté au Ministre de l'Economie et des Finances
- Constat : **pertinence hétérogène, comparabilité limitée** (absence d'indicateurs communs et de règles pour l'établir) et **fiabilité globalement faible** des informations extra-financières (vérification externe limitée)
- 20 propositions pour faire de l'information extra-financière un véritable outil de pilotage de la « transition écologique, énergétique et solidaire » des entreprises, selon les termes de la lettre de mission





UN PROCESSUS DE STANDARDISATION DÉJÀ ENTAMÉ SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU CLIMAT

Communication de la Commission européenne :

« Lignes directrice sur l'information non financière » - Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat (2019/C 209/1)

Non contraignant, sur base volontaire :

- Intègre les recommandations de la TCFD pour orienter le reporting climat dans le cadre de la DPEF
- Prend en compte les normes et les cadres élaborés par la GRI, le CDP, le Climate Disclosure Standards Boards (CDBS), le SASB et l'IIRC ainsi que le système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS)
- Contient des annexes spécifiques pour les banques et assurances



CONCLUSION

Des enjeux importants voire structurants pour les entreprises, susceptibles de transformer leur stratégie, leur modèles d'affaires et les différentes activités de la chaîne de valeur :

- **Gestion d'actifs et Finance Durable** : méthodologies d'approche ISR, conformité réglementaire (règlements taxonomie, benchmark, Disclosures, art.29 Loi Energie Climat), transformation de l'analyse extra-financière, KPI (p.ex. : calcul de la température d'un portefeuille, CO² évité) ...
- **Gestion des risques** : intégration des risques extra-financiers, évolution de l'ORSA, stress test climat, évolution module cat nat formule standard S2 ...
- **Offre produits et prévention** : prise en compte des critères ESG dans l'offre produits, épargne ISR, limites d'assurabilité, prévention, devoir de conseil et protection de l'assuré
- **RSE et reporting** : gouvernance et organisation de la RSE, transformation du reporting extra-financier

Portés par une demande sociétale et un cadre réglementaire en pleine évolution.



Zoom sur l'information extra-financière

Ces sujets vous intéressent ?

Rejoignez-nous à un ou plusieurs des 4 ateliers du GT Communication extra-financière !

Baptiste BRECHOT

Santiago FIALLOS

Catherine SOULARD

Christelle CURT-COGNAC

Anne-Sophie MUSSET

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**SAVE THE DATE : PROCHAIN ZOOM SUR
LE 09 MARS 2021**

« ZOOM SUR LE RISQUE CYBER »